



## Les pages n° 152 – 9 août 2023

La présente diffusion de notre revue électronique vous permettra de découvrir deux arrêts récemment prononcés par la Cour de cassation dans des causes qui concernaient des contrats de concession exclusive de vente. Par le premier de ces deux arrêts, prononcé le 7 avril dernier, la Cour revient sur sa jurisprudence en ne conditionnant plus la validité d'une clause d'arbitrage contenue dans un tel contrat à la question de savoir si les arbitres feront application du droit belge ou d'un droit offrant une protection similaire à celle prévue par celui-ci. Le second de ces arrêts est l'occasion pour la Cour de rappeler l'objet et les conditions de mise en œuvre d'une clause résolutoire expresse.

Enfin, par un troisième arrêt, légèrement plus ancien (car prononcé à la fin de l'année dernière) mais non moins important, la Cour a également opéré un revirement de jurisprudence, estimant que le principe *Fraus omnia corumpit* fait obstacle à l'action contributoire de l'auteur d'une faute intentionnelle contre l'auteur d'une simple négligence.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Yannick Ninane

Redacteur en chef

**Droit judiciaire**

## Arbitrabilité des litiges en matière de résiliation d'une concession de vente exclusive à durée indéterminée

L'article X.39 du Code de droit économique<sup>1</sup> dispose que « (l)e concessionnaire lésé, lors d'une résiliation d'une concession de vente produisant ses effets dans tout ou partie du territoire belge, peut en tout cas assigner le concédant, en Belgique, soit devant le juge de son propre domicile, soit devant le juge du domicile ou du siège du concédant. Dans le cas où le litige est porté devant un tribunal belge, celui-ci appliquera exclusivement la loi belge ».

L'objectif de cette disposition est d'éviter, par le biais de l'intervention du juge belge, que la loi belge puisse être écartée au profit d'une loi étrangère qui accorderait une protection moindre au concessionnaire. Cependant, (...) [Lire l'article complet](#)

Maxime Berlingin

Maître de conférence invité à l'Université Saint-Louis — Bruxelles

Président du BeNeLux Arbitration and ADR Group

Avocat au barreau du Bruxelles

[Consulter la décision](#)

## Obligations

### Affaire Rolex : Quand la Cour de cassation remet les pendules à l'heure en matière de résolution unilatérale d'un contrat

L'arrêt prononcé en date du 11 mai 2023 par la Cour de cassation est l'occasion de rappeler quelques fondamentaux en matière de résolution unilatérale d'un contrat.

En l'espèce, un contrat de concession exclusive de vente a été conclu pour une durée indéterminée. Deux administrateurs de la société concessionnaire sont inculpés de faux et usage de faux ainsi que d'infractions au Code de la TVA et sont placés en détention préventive.

À défaut de recevoir de la part de ladite société les explications sollicitées à propos des faits reprochés, la société concédante lui notifie sa décision de rompre le contrat de distribution au motif que le comportement des administrateurs est « très grave et qu'il est susceptible de nuire à sa réputation ».

L'article X.3 du contrat avenu entre les parties stipulait : (...) [Lire l'article complet](#)

Pierre Jadoul

Professeur ordinaire à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Avocat au barreau de Bruxelles

[Consulter la décision](#)

## Brève

### Pas de partage de responsabilité entre le commettant responsable d'une faute intentionnelle et le coresponsable négligent

Par un arrêt du 9 décembre 2022, la Cour de cassation a opéré à un revirement de jurisprudence concernant la portée du principe *fraus omnia corrumpit* appliqué en matière de partage de responsabilité.

En l'espèce, l'employée d'une société de nettoyage avait falsifié des chèques qu'elle avait volés dans les locaux de l'un de ses clients afin de les encaisser auprès d'une banque. L'institution bancaire avait ensuite remboursé son client de l'intégralité du montant des chèques en raison de sa négligence dans le contrôle de leur authenticité.

Au terme de la procédure au fond dans le cadre du recours contributoire, le juge d'appel avait (...) [Lire l'article complet](#)

Adil Auraghi

Assistant à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Avocat au barreau de Bruxelles

[Consulter la décision](#)

